**CONSEIL DES DROITS DE L’HOMME-37E SESSION DU GROUPE DE TRAVAIL DE L’EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL (EPU)**

**DECLARATION DU BURKINA FASO A L’OCCASION DE L’EXAMEN DU RAPPORT DE LA MAURITANIE**

*Prononcée par :*

*19 janvier 2021*

**Merci Monsieur le Président,**

Le Burkina Faso souhaite la chaleureuse bienvenue à la délégation mauritanienne et la remercie pour la présentation de son troisième rapport en dépit du contexte marqué par les contraintes liées à la COVID-19 au niveau national.

Le Burkina Faso félicite le Gouvernement mauritanien pour le niveau de mise en œuvre appréciable des recommandations qu’il a acceptées lors du second cycle, en particulier les actions de sensibilisation et de formation menées dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de lutte contre les mutilations génitales féminines qui ont abouti à des centaines de déclarations communautaires d’abandon de cette pratique dans les régions à haute prévalence.

Dans un esprit constructif, le Burkina Faso recommande à la Mauritanie ***d’adopter et d’appliquer une loi nationale criminalisant la violence sexiste et les mutilations génitales féminines.***

Ma délégation encourage la Communauté internationale à continuer à soutenir la Mauritanie, à sa demande, afin de lui permettre de relever les défis en matière de de droits de l’homme qui demeurent.

**Je vous remercie.**